



## Accueil Epilepsie

sur Lyon: 04 27 85 57 00  
mercredi et jeudi de 8h30 à 16h00  
mail : [ghe.infirmier-epilepsie@chu-lyon.fr](mailto:ghe.infirmier-epilepsie@chu-lyon.fr)

sur la Teppe: 04 75 09 10 34  
lundi et mardi de 8h30 à 16h00  
mail: [accueil.epilepsie@teppe.org](mailto:accueil.epilepsie@teppe.org)



nous sommes à votre **écoute**

informer

accompagner



Hospices Civils de Lyon



## SUSPICION DE PREMIERE CRISE D'ÉPILEPSIE

Lettre d'information au patient

Janvier 2019



Plaquette destinée aux patients devant une suspicion de crise épileptique.

---

Vous avez présenté un malaise avec ou sans perte de connaissance, devant lequel **une crise épileptique a été suspectée** par le service d'urgence qui vous a pris(e) en charge.

La crise épileptique provoque des signes transitoires liés à une activité électrique anormale des cellules nerveuses du cerveau. Elle peut récidiver dans un délai imprévisible.

Dans le cadre de votre prise en charge, un **bilan** est nécessaire pour confirmer le diagnostic et éventuellement mettre en route un traitement.

Il comporte le plus souvent un électroencéphalogramme et une imagerie cérébrale (scanner ou IRM). Ce bilan a peut-être déjà été initié aux urgences et se terminera par une **consultation auprès d'un neurologue**. Si ce bilan n'est pas déjà programmé, rapprochez-vous de votre médecin traitant pour l'organiser.

---

### En cas de difficultés avant de voir le neurologue :

- Si vous tolérez mal le traitement prescrit aux urgences (fatigue, somnolence, vertiges, troubles digestifs...), ne pas l'arrêter sans avis médical
- Si une nouvelle crise survient, un avis médical rapide est nécessaire (médecin traitant ou appel au SAMU : tel 15)

Pour toute information complémentaire, des infirmier(e)s spécialisé(e)s sont joignables de 8h30 à 16h30

- Lundi et mardi : 04 75 09 10 34
- Mercredi et jeudi : 04 27 85 57 00

### Quelques conseils pour diminuer le risque de récurrence :

- Prendre le traitement éventuellement prescrit
- Avoir un sommeil régulier et éviter la dette de sommeil
- Éviter la consommation d'alcool
- Ne pas prendre un nouveau traitement sans l'avis d'un professionnel de santé

### Activités à risque :

- Ne pas conduire de véhicule à moteur (à titre personnel ou professionnel) dans l'attente de l'avis du neurologue
  - Éviter les sports à risque (plongée avec bouteille, natation non surveillée, vol libre, escalade ou alpinisme...)
  - Si aucun arrêt de travail n'a été prescrit, éviter le travail en hauteur ou sur machine dangereuse et se rapprocher rapidement du médecin traitant ou du médecin du travail
-